

Communauté de Communes



AAST
BARZUN
ESPOEY
GER
GOMER
HOUR
LABATMALE
LIMENDOUS
LIVRON
LOURENTIES
LUGGARIER
PONTACQ
PONSON-DESSUS
SOUMOULOU
HOUSTY

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Lettre d'information n°1

LE MOT DU PRÉSIDENT



“

Depuis 2002, date de sa création, la Communauté de communes Ousse-Gabas est au service de plus de 12 000 habitants répartis dans ses 15 Communes membres. Elle est présente dans la vie quotidienne de chacun au travers de ses nombreuses compétences opérationnelles (Crèches, Déchetteries ...) et stratégiques (Aménagement du territoire, urbanisme, environnement...).

Aujourd'hui, 13 communes possèdent leur propre document d'urbanisme (Carte Communale, Plan d'occupation des sols (POS) ou Plan Local d'Urbanisme (PLU)). Les deux restantes sont soumises au Règlement Nationale d'Urbanisme (RNU).

Le 17 décembre 2015, afin d'harmoniser l'ensemble de nos politiques communales d'aménagement du territoire de la CCOG, nous avons décidé de réaliser un PLU à l'échelle intercommunale: (PLUi).

Ce document est l'opportunité de s'interroger sur notre territoire: sur ce qu'il est aujourd'hui, mais également de réfléchir aux évolutions des 10-15 prochaines années. C'est une démarche transversale au service des projets de l'intercommunalité et de chaque commune. L'un des enjeux majeurs concerne sa capacité à traduire dans un document réglementaire les objectifs de réduction de consommation d'espaces naturels et agricoles à l'échelle intercommunale.

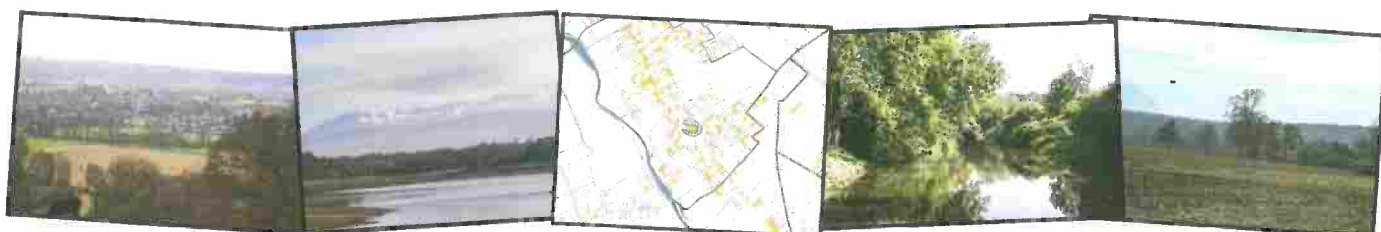
Par ailleurs, dans les précédents bulletins, je vous ai informé de l'évolution de notre intercommunalité appelée à fusionner avec celles de Lembeye et de Morlâas à compter du 1 janvier 2017. La création de cette nouvelle entité n'aura pas d'incidence sur l'évolution de notre PLUi qui continuera à concerner le territoire de notre actuelle intercommunalité.

Ainsi, nous souhaitons vous associer pleinement à la construction de ce projet. Cette première lettre d'information est l'occasion pour nous de vous exposer la démarche, de vous montrer ce qui a déjà été réalisé et qui reste à venir. Votre contribution est importante afin de construire une vision collective et partagée de notre avenir.

”

Bonne lecture et bien à vous.

Jean-Pierre Barrère
Président de la Communauté de communes



POURQUOI UN PLUI?

Le PLUI est le projet de territoire de la Communauté de communes qui remplacera les anciens Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), Plans d'Occupation des Sols (POS) et Cartes Communales (CC) des 13 communes. Ce sera également l'occasion pour les deux Communes soumises au Règlement Nationale d'Urbanisme (RNU) de se doter d'un document d'urbanisme.

Il aura pour mission de définir l'évolution du territoire les 10-15 prochaines années tout en préservant l'identité et les spécificités de chaque commune. Il définira les modalités de gestion du sol en intégrant de nombreuses thématiques qui touchent au quotidien de la vie des habitants et des entreprises: l'habitat, l'économie, les déplacements, l'environnement, etc.

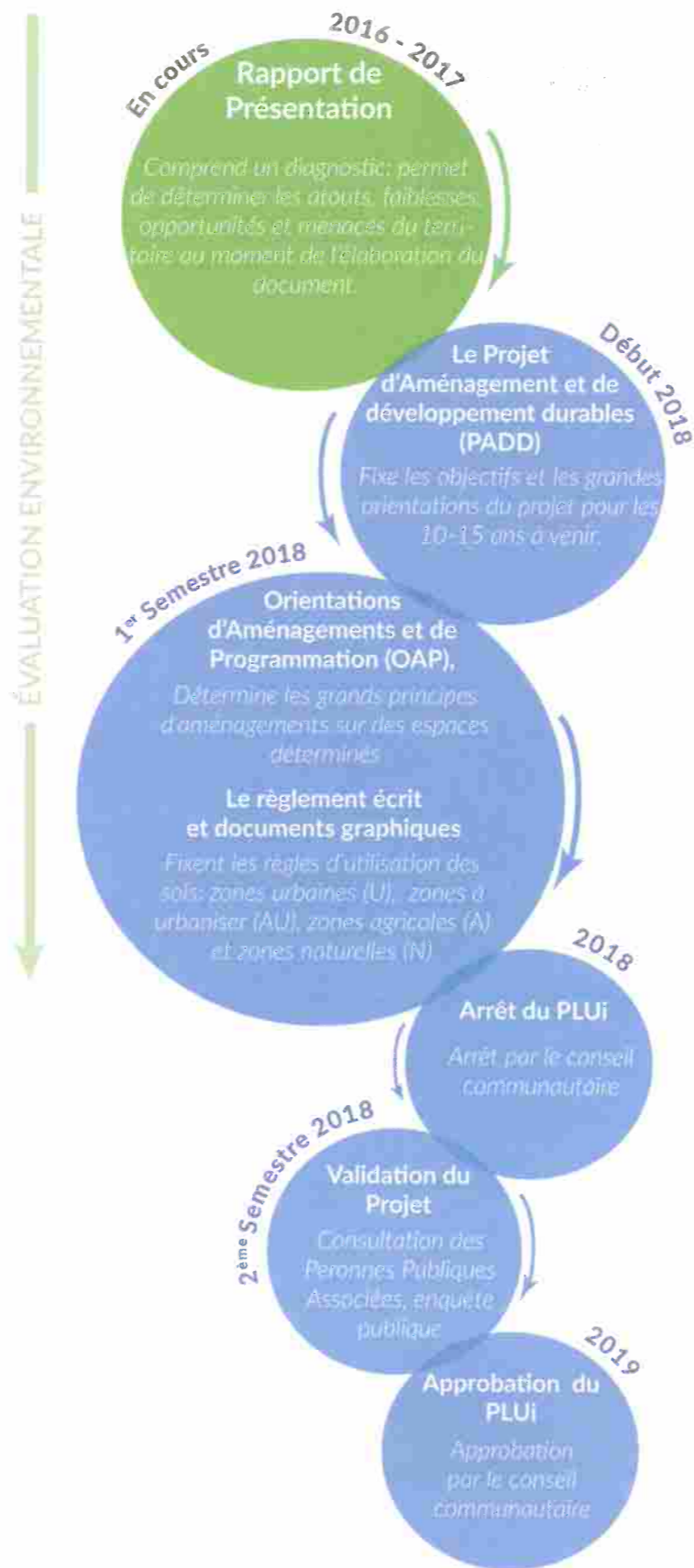
Au delà de l'urbanisme, l'élaboration du PLUI devient ainsi un enjeu pour tous.

Aujourd'hui sur l'intercommunalité: 13 documents...



...demain un seul: le PLUI

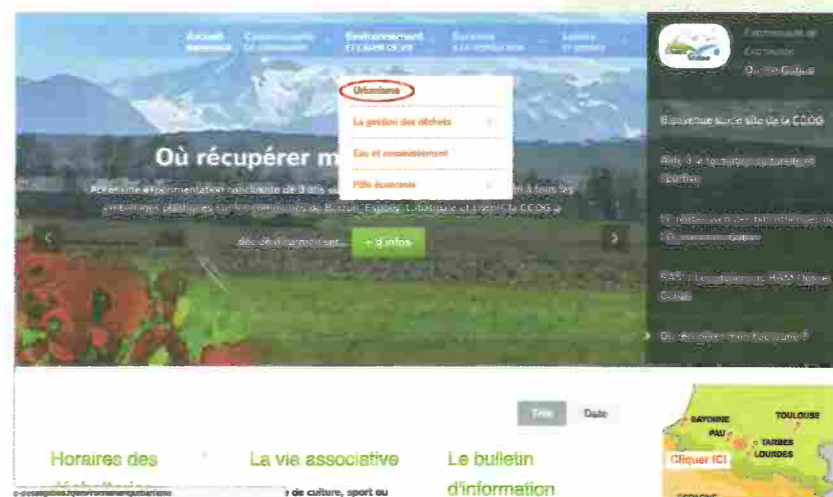
LES GRANDES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE



LES HABITANTS INVITÉS À S'IMPLIQUER

L'implication des habitants à la construction du PLUI est la condition sine qua non de sa réussite. C'est pour cette raison que la CCOG a décidé d'aller au-delà des prescriptions du dispositif de concertation inscrites au Code de l'Urbanisme. Les habitants, et l'ensemble des personnes concernées seront associés tout au long de la démarche. La concertation vise plusieurs objectifs:

- Donner accès au public à une information claire et synthétique tout au long de la démarche.
- Sensibiliser la population aux enjeux et objectifs de la démarche conduite en vue de favoriser l'approbation du projet.
- Permettre au public de formuler des observations.



DONNER SON AVIS

Pourquoi ?

- Répondre au mieux aux attentes et aux besoins des habitants
- Enrichir les études techniques par leur expertise d'usage
- Engager une dynamique de réflexion collective

Comment ?

S'INFORMER

- le site internet de la CCOG: www.cc-oussegabas.fr
- les lettres d'information de la Communauté de communes
- les bulletins de votre commune
- la presse locale
- un dossier d'information dans chaque mairie

S'EXPRIMER

- Adresse mail: contact@cc-oussegabas.fr
- Adresse: 80 avenue Lasbordes, 64420 Soumoulou
- Réunions Publiques: Lors du PADD et avant l'arrêt du projet
- Registre d'expression dans chaque mairie et au siège de la Communauté de communes

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Lettre d'information n°1

UNE DÉMARCHE EN COURS

Le diagnostic territorial, qui est la première étape du PLUi est en cours de réalisation. Il s'agit d'un recueil de données quantitatives et objectives, mais aussi de données qualitatives. L'objectif d'un tel document est de faire apparaître les caractéristiques, les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces du territoire afin d'accompagner les décisions à venir.

Ce document comprend plusieurs volets: démographie, habitat, activité économique et commerciale, agriculture, qualité urbaine et architecturale, consommation d'espaces, étude environnementale...

Certains d'entre eux ont déjà été réalisés et ont permis de dégager les premiers enjeux du territoire.

Journée d'ateliers thématiques en présence des élus communaux: travail sur les thématiques: paysage, déplacements et économie



LES PREMIERS RÉSULTATS



Surface

15 426
hectares

12 419
habitants



Des **problèmes de circulation** aux heures de pointe:

Plus de 14 000

véhicules par jour traverse Soumoulou

Seulement **20%**
de la population active
travaille sur le territoire

2 558
emplois

739
entreprises

Un **secteur agricole dominant**

72,5%

de la superficie totale

4 831
logements

Une **baisse de la production**
annuelle de logements de

68%

entre 2007 et 2014

Une territoire aux
qualités paysagères importantes

Une **vue sur les Pyrénées à préserver**